

COMMENT ACCÉDER AU BILAN ?

Les enfants inscrits à la maternelle effectuent l'examen visuel à l'école, après que les parents ont été prévenus par l'école.

Pour les enfants absents ou récalcitrants, les parents recevront une lettre d'invitation ou les coordonnées du cabinet de dépistage pour prendre contact avec l'orthoptiste afin de pouvoir effectuer l'examen dans les cabinets du district.

Les enfants qui ne sont pas inscrits à la maternelle peuvent effectuer gratuitement l'examen dans les cabinets de l'AUSL, sur lettre d'invitation.

Les enfants qui portent déjà des lunettes sont exclus du programme.

RÉSULTAT DU TEST DE DÉPISTAGE

Si le résultat est négatif et que l'amblyopie n'est pas décelée, l'orthoptiste remet un rapport aux parents que ces derniers devront montrer à leur pédiatre de référence, les invitant à refaire cet examen l'année suivante ou au cours préparatoire.

Si le résultat est positif et qu'il y a une suspicion d'amblyopie, l'enfant passe à la seconde étape une fois que les parents ont pris rendez-vous au moyen du Centre de réservation (« CUP ») en choisissant parmi les créneaux dédiés. Lors de la consultation ophtalmologique, le médecin prescrira le dispositif occlusif (cache-œil) ou les lunettes éventuellement nécessaires ainsi que les examens périodiques ultérieurs.

CONTACTS

Adresse électronique certifiée : screeningortottico@pec.ausl.re.it

Pour en savoir plus (contenu multilingue)

www.ausl.re.it/screening-ortottico



SERVIZIO SANITARIO REGIONALE
EMILIA-ROMAGNA
Azienda Unità Sanitaria Locale di Reggio Emilia
IRCCS Istituto in tecnologie avanzate e modelli assistenziali in oncologia

BILAN ORTHOPTIQUE POUR LE DIAGNOSTIC PRÉCOCE DE L'AMBLYOPIE (ŒIL PARESSEUX)



- QU'EST-CE QUE L'AMBLYOPIE ? ● COMMENT CELA SE SOIGNE-T-IL ?
- BILAN ORTHOPTIQUE ● MODALITÉS D'ACCÈS

QU'EST-CE QUE L'AMBLYOPIE ?

L'amblyopie, communément appelée « œil paresseux », est une diminution de l'acuité visuelle d'un seul œil qui ne peut pas être corrigée à l'aide de lunettes ou de dispositifs visuels, causée par un développement visuel anormal dès le plus jeune âge.

Les causes d'amblyopie les plus fréquentes sont les problèmes de vue (hypermétropie, astigmatisme ou myopie), le strabisme ou les pathologies oculaires.

L'amblyopie est la cause la plus fréquente de déficience visuelle chez l'enfant : elle concerne entre 2 et 4 % des enfants et peut devenir irréversible si elle n'est pas diagnostiquée à temps et corrigée à l'aide de traitements adaptés.

En effet, l'amblyopie ne guérit pas spontanément et, si elle n'est pas traitée, elle peut devenir handicapante à l'âge adulte. De plus, les adultes souffrant d'amblyopie présentent un risque de malvoyance ou de cécité dans le cas où l'autre œil subirait une lésion permanente.

C'est pourquoi il est très important d'effectuer un bilan ophtalmologique à l'âge préscolaire.

COMMENT CELA SE SOIGNE-T-IL ?

Avant toute chose, le diagnostic doit être réalisé avant 6 ans, période au cours de laquelle le système visuel de l'enfant peut encore être corrigé et amélioré s'il est correctement traité.

Le traitement de l'amblyopie dépend de la cause et de l'âge auquel le diagnostic a été effectué. Il est possible de prescrire des lunettes ou un système occlusif, qui consiste à cacher l'œil qui voit bien afin de développer au mieux la vue de l'œil qui voit le moins bien, appelé « œil paresseux ».

BILAN ORTHOPTIQUE AU SEIN DE L'AUSL de Reggio Emilia

Au sein de l'AUSL de Reggio Emilia, le bilan orthoptique permettant de prévenir et de diagnostiquer l'amblyopie **est destiné gratuitement à tous les enfants de 4 ans** qui résident sur le territoire. Il est réalisé par les orthoptistes de l'AUSL dans les écoles maternelles, pour les enfants qui les fréquentent, ou en cabinet pour les enfants qui ne sont pas inscrits en maternelle, absents ou récalcitrants (les cabinets se trouvent dans les 6 districts de la province, à Reggio Emilia, Castelnovo ne' Monti, Correggio, Guastalla, Montecchio et Scandiano).

La visite est gratuite, non invasive et dure environ 10 minutes.

Le dépistage est composé de deux étapes :

PREMIÈRE ÉTAPE

Test de dépistage effectué par l'orthoptiste dans les écoles maternelles en collaboration avec le personnel éducatif ou dans les cabinets du district pour les enfants récalcitrants, absents ou ceux qui ne vont pas à l'école maternelle.

DEUXIÈME ÉTAPE

Visite réalisée par l'ophtalmologue et réservée aux cas qui se sont révélés positifs lors du bilan orthoptique.